

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : Messieurs SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, Mesdames CONSTANT Sandrine, DOMEIZEL Emilie, PAGES Anne, PANTEL Emilie, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur SOULIER Samuel, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

4 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	469,36	-	-	-
D-63512 : Taxes foncières	375,00	-	-	-
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	844,36	-	-	-
D-023 : Virement à la section d'investissement	-	13 608,50	-	-
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	-	13 608,50	-	-
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	-	-	-	12 764,14
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	-	-	-	12 764,14
Total FONCTIONNEMENT	844,36	13 608,50	-	12 764,14
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	13 608,50
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	13 608,50
D-2183-310 : projet touristique innovant	-	13 608,50	-	-
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	-	13 608,50	-	-

Total INVESTISSEMENT	-	13 608,50	-	13 608,50
Total Général	844,36	27 217,00	-	26 372,64

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

VU le Budget Primitif de la Commune adopté le 22/04/2022 ;

VU la décision modificative n°1 du 02/09/2022 ;

VU la décision modificative n°2 du 17/10/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget de la Commune de l'exercice 2022, telle que présentée.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.



Le Maire,

Samuel SOULIER